

SAISON 2010 - 2011

AÏKIDO – BABYDO – IAÏDO – JUDO – JUJITSU – KENDO - TAÏSO

COTISATION ANNUELLE

Quel que soit le mode de règlement, au comptant ou fractionné, les chèques représentant la **totalité de la cotisation annuelle** sont exigibles lors de l'inscription. Des facilités de paiement peuvent être éventuellement consenties.

REMISE A L'ENCAISSEMENT DES CHEQUES

Paiement en 1 Chèque : Lors de l'inscription

Paiement en 2 Chèques : Le 1^{er} à l'inscription, le 2^o au 03/01/2011

Paiement en 3 Chèques : Le 1^{er} à l'inscription, le 2^o au 03/01/2011, le 3^o au 03/03/2011.

Pour la troisième inscription familiale, dans le même foyer, les cours sont gratuits pour le plus jeune inscrit de la famille.

Pour la pratique du Kendo :

- les Jeunes doivent avoir leur propre shinai pour l'entraînement.
- les Adultes doivent avoir leur propre armure complète à partir de la deuxième année de licence. A défaut, une location forfaitaire de 20 euros pour prêt de matériel, sera demandée aux pratiquants nés avant le 1er janvier 1990, lors de l'inscription, par chèque séparé.

TARIFS COTISATIONS

ENFANTS : nés après le 01/01/1995

Disciplines	COTISATION				REGLEMENTS					
	Licence	Inscription	Cours	Total	1Chq	2Chq		3Chq		
Babydo	33	26	46	105	105	53	52	35	35	35
Judo / Kendo / Aïkido	33	26	78	137	137	69	68	46	46	45

ADULTES : nés avant le 31/12/1994

Disciplines	COTISATION				REGLEMENTS					
	Licence	Inscription	Cours	Total	1Chq	2Chq		3Chq		
Judo / JuJitsu / Kendo / Iaïdo / Aïkido	33	26	108	167	167	84	83	56	56	55
Taïso	33	26	78	137	137	69	68	46	46	45

ETUDIANTS EXTERIEURS:

Disciplines	COTISATION				REGLEMENTS					
	Licence	Inscription	Cours	Total	1Chq	2Chq		3Chq		
Toutes Disciplines	33	26	77	137	137	69	68	46	46	45